

50
ans



2024
2025

Code de vie

École Georges-Vanier

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
PRÉSENTATION	2
Mission du code de vie et application	2
Mécanisme de révision	2
CODE DE VIE	3
ÉCARTS DE CONDUITE	4
Écart de conduite mineur	5
Écart de conduite majeur	5
Échelle des niveaux d'intervention	6
Arbre décisionnel lors des écarts de conduite	7
Comportements attendus	8
CODE VESTIMENTAIRE	9
VIOLENCE ET INTIMIDATION	11
CODE DE VIE NUMÉRIQUE	13
RESSOURCES D'AIDE NUMÉRIQUE	14



Présentation

Le code de vie que vous trouverez aux pages suivantes se veut une version révisée à la fois simple et épurée afin de rendre son application et sa compréhension plus facile pour tous. Divisé en quatre sections (valeurs, règles, comportements attendus, motifs), il vise à rendre claires les raisons d'être des attitudes bienvenues des élèves quant aux règles de conduite qui favoriseront ses apprentissages scolaires dans le respect des droits individuels et collectifs.

Mission du code de vie et application

Tous les membres du personnel de l'école Georges-Vanier s'engagent à mettre en place les conditions favorables au respect du code de vie, le tout dans le but d'offrir un enseignement de qualité (instruire), d'apprendre aux élèves à mieux vivre ensemble (socialiser) et de les préparer à l'intégration à la vie en société (qualifier). Ces derniers, dans un esprit de bienveillance, agissent à titre de défenseur des droits et des devoirs de chaque élève individuellement et collectivement. Ils sont donc responsables de l'enseignement et de la gestion du code de vie. Enfin, ils ont le devoir d'intervenir dans son application. Chaque élève, quant à lui, est responsable de respecter le code de vie et d'agir selon les comportements attendus.

Le présent code de vie s'applique en tout temps et en tout lieu, et ce, dès que l'élève participe à une activité pédagogique, sportive, culturelle ou autre organisée par l'école ou encore dans le transport scolaire. Il s'applique également pendant les temps de récréation et de dîner, de même qu'en dehors des lieux immédiats de l'école.

Mécanisme de révision

Annuellement, la direction de l'école Georges-Vanier procédera à une consultation sur les règles de conduite du code de vie et ses applications et consultera également le conseil des élèves en cas de modification. S'il y a lieu, elle en fera la recommandation au Conseil d'établissement afin d'y apporter les changements pour l'année suivante.



ENGAGEMENT



RÈGLE

Agir de manière sécuritaire pour soi et pour les autres afin de favoriser le vivre ensemble.

COMPORTEMENTS ATTENDUS

- J'utilise adéquatement le matériel permis à l'école en fonction de son utilité et dans les lieux appropriés.
- Je prends des décisions qui favorisent mes apprentissages.
- Je participe pleinement et m'engage dans les activités scolaires.
- J'utilise adéquatement les ressources d'aide mises à ma disposition.
- Je participe à créer un climat de classe propice à l'apprentissage de tous.
- L'école étant un milieu de vie principalement francophone, je favorise les échanges en français dans mes interactions avec mes pairs et les adultes de l'école.
- Je m'abstiens de tenir des propos ou de poser des gestes discriminatoires (racistes, sexistes, capacitistes (basé sur un handicap) ou LGBTQ+phobiques)

MISSION

du code de vie

MEMBRES DU PERSONNEL

- INSTRUIRE** – Offrir un enseignement de qualité
- SOCIALISER** – Apprendre aux élèves à mieux vivre ensemble
- QUALIFIER** – Préparer les élèves à l'intégration dans la société

APPLICABLE EN TOUT TEMPS ET EN TOUT LIEU

ÉLÈVES

RESPONSABLES de RESPECTER le code de vie

À l'école + activités pédagogiques, sportives, culturelles + transport + sorties + voyages + voisinage de l'école



NOTRE

code de VIE

NOS VALEURS

ENGAGEMENT

RIGUEUR

COLLABORATION

COHÉRENCE

RIGUEUR



RÈGLE

Fournir un effort constant dans sa vie scolaire malgré les difficultés.

COMPORTEMENTS ATTENDUS

- J'arrive à l'heure à l'endroit prévu
- J'apporte tout le matériel requis pour mes activités scolaires.
- J'effectue le travail demandé et le remets dans les délais prévus.
- Je respecte le code vestimentaire.

ÉCART

de conduite

MINEUR

- Ne nuit pas au bon fonctionnement de la classe ni à l'apprentissage des élèves, mais dérange l'élève lui-même ou des élèves autour de lui.

MAJEUR

- Nuit au bon fonctionnement de la classe, par conséquent à l'apprentissage des autres élèves.
- A un comportement dangereux ou illégal.
- A un écart de conduite mineur qui persiste et se répète.

AINSI J'APPRENDS À :

- développer des relations interpersonnelles adéquates;
- créer un milieu de vie agréable et sécuritaire;
- développer mon ouverture et mon intérêt envers les autres;
- développer des comportements favorables à un échange constructif;
- m'exprimer avec calme, courtoisie et être à l'écoute des autres;
- régler mes conflits par la communication et au besoin, je demande l'aide d'un adulte;
- développer un milieu de vie agréable et accueillant;
- mieux gérer mon temps et établir des priorités.

COLLABORATION



RÈGLES

Collaborer avec les personnes et respecter l'environnement en tout temps (gestes, attitude, langage).

Adopter des comportements favorisant son épanouissement et celui des autres.

COMPORTEMENTS ATTENDUS

- Je collabore avec tous les adultes de l'école.
- Je traite les autres comme mes égaux en acceptant leur diversité (religieuse, sociale, sexuelle, culturelle ou physique).
- Je respecte le bien d'autrui, les équipements et les lieux en tout temps.
- Je respecte le droit à l'image des autres et j'agis en bon citoyen numérique.
- Je circule calmement et m'éloigne des situations conflictuelles.
- Je m'exprime avec calme et politesse dans un langage sans mot grossier ou insulte ou expression violente.

COHÉRENCE



RÈGLE

Prendre ses responsabilités quant à sa réussite éducative et personnelle et poser des gestes concrets pour y arriver.

COMPORTEMENTS ATTENDUS

- En classe, je laisse mon cellulaire éteint et rangé, sauf si mon enseignant me demande de l'utiliser.
- J'accepte mes erreurs et les conséquences qui en découlent.
- Je fais des choix qui contribuent à mon estime et à mon développement personnel.
- J'adopte de saines habitudes de vie.



École Georges-Vanier

Écarts de conduite¹

Écart de conduite mineur

Un écart de conduite mineur est un manquement aux attentes comportementales préalablement enseignées qui :

- Ne nuit pas au bon fonctionnement de la classe ni à l'apprentissage des élèves ;
- Mais dérange l'élève lui-même ou quelques élèves autour de lui.

Écart de conduite majeur

Un écart de conduite majeur est soit :

- Un manquement aux attentes comportementales préalablement enseignées qui nuit au bon fonctionnement de la classe, à l'enseignement du maître et, par conséquent, à l'apprentissage des autres élèves ;
- Un comportement dangereux, illégal, illicite (violence, intimidation, drogue, vol, etc.) ;
- Un écart de conduite mineur qui persiste malgré diverses interventions réalisées.

Steve BISSONNETTE et autres, L'enseignement explicite des comportements, Montréal, Chenelière éducation, 2016, p.100-101

Écarts de conduite

ÉCARTS DE CONDUITE MINEURS

Comportements qui nuisent personnellement à l'élève ou à l'apprentissage des autres

NIVEAU 1

- L'élève n'a pas son matériel
- Il brise son matériel scolaire
- Il n'est pas assis à sa place
- Il ne suit pas les consignes
- Il se plaint ou argumente
- Il ment
- Il utilise un langage inapproprié
- Il encourage les mauvais comportements
- Il n'écoute pas la personne qui parle
- Il ne s'assoit pas correctement
- Il n'assume pas ses responsabilités
- Il refuse de travailler
- Il refuse de coopérer
- Il ne respecte pas le code vestimentaire
- Il est en retard
- Il s'absente de l'école sans motivation
- Il nuit à la propreté des lieux
- Il ne respecte pas les règles d'hygiène de base
- Il utilise son téléphone cellulaire à des moments et dans des lieux inappropriés
- Il parle quand il ne le faut pas
- Il répond impoliment à l'adulte
- Il brise ou endommage le matériel scolaire (réparable par l'élève)
- Il est indécent
- Il dérange les autres
- Il lance des objets
- Il se chamaille
- Il provoque
- Il s'absente de son cours fixe sans motivation
- Il flâne dans les corridors
- Il dort en classe
- Il invente des besoins pour quitter la classe.
- N'a pas planifié son agenda.
- Ne trouve pas de cours.
- S'installe à la cafétéria sans autorisation.
- Il oublie de se faire étamper à la fin du cours (volontairement ou pas)

Les écarts de conduite mineurs qui ne se règlent pas malgré les interventions deviennent des comportements de **NIVEAU 2.**

ÉCARTS DE CONDUITE MAJEURS

Comportements qui nuisent à l'ordre général

NIVEAU 2

- L'élève répond impoliment à l'adulte avec persistance
- Il lance des objets dangereux
- Il fait des crises de colère
- Il insulte, tient des propos haineux
- Il argumente avec insistance
- Il harcèle
- Il humilie
- Il intimide (geste, paroles, attitude)
- Il participe à des jeux agressifs
- Il pousse, fait trébucher
- Il empêche les autres d'apprendre
- Il fait une grossière indécence
- Il s'absente de l'école sans motivation
- Il établit un commerce sans permission
- Il reçoit des amis ou des connaissances sur le terrain de l'école sans la permission de la direction
- Il ne respecte pas l'entente de bon voisinage de l'école
- Il accède à des endroits non autorisés
- Il possède une étampe et/ou falsifie des signatures dans son agenda
- Il falsifie une attestation
- Il fait du clivage
- Il triche/plagie

Si ces comportements ne se règlent pas malgré les interventions du personnel, ils peuvent devenir des comportements de **NIVEAU 3.**

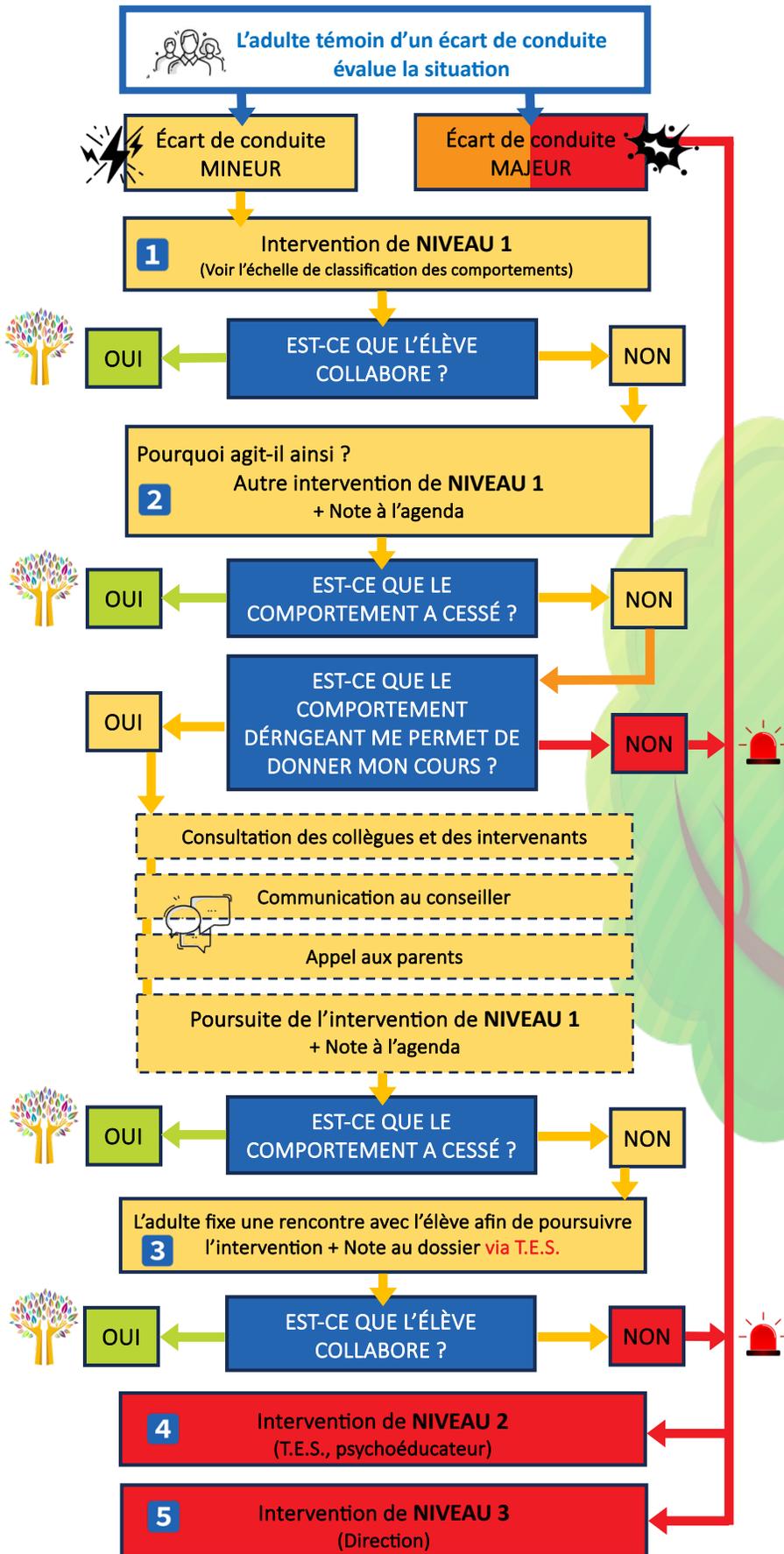
Comportements qui blessent ou illégaux

NIVEAU 3

- L'élève fait des graffitis
- Il pirate le système informatique de l'école
- Il crache sur les autres
- Il commet des actions qui blessent physiquement
- Il vole ou brise la propriété d'autrui
- Il est sous l'effet de l'alcool ou des drogues
- Il fume ou « vapote » sur le terrain de l'école ou à l'intérieur de l'école (interdiction par la loi)
- Il est en possession de drogue, de produits du tabac, d'une cigarette électronique, d'alcool ou de matériel servant à leur consommation
- Il vend de la drogue, des produits du tabac, des cigarettes électroniques ou de l'alcool
- Il filme un membre du personnel ou un autre élève en classe ou ailleurs sans son consentement
- Il est en possession de matériel interdit aux mineurs
- Il fait de la « sextorsion »
- Il possède une clé de l'école sans l'autorisation de la direction
- Il se bagarre
- Il possède une arme
- Il partage des informations ou des images portant atteinte à une autre personne sans son autorisation
- Tout autre comportement ou acte qui enfreint la loi ou qui porte atteinte à une autre personne sera traité à ce niveau
- Il fait des menaces envers la sécurité d'autrui
- Il déclenche une alarme d'incendie sans raison

Échelle des niveaux d'intervention

ÉCARTS DE CONDUITE MAJEURS		
<p>ÉCARTS DE CONDUITE MINEURS</p> <p>Les interventions peuvent être :</p>	<p>Les interventions peuvent être :</p>	<p>Les interventions peuvent être :</p>
NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contrôle par la proximité ▪ Directives par signaux non-verbaux ▪ Ignorer/porter attention/renforcer ▪ Changer de place ▪ Limitation de l'usage du matériel ▪ Utiliser l'humour ▪ Renforcer le comportement positif des pairs ▪ Rediriger ▪ Limiter le droit de parole ▪ Redonner les attentes ▪ Aider l'élève à débiter ou à poursuivre la tâche ▪ Adapter la tâche ▪ Ré-enseigner ▪ Donner des choix ▪ Sentinelle avec tâche à accomplir ▪ Rencontre avec l'élève ▪ Appel aux parents ▪ Discussion avec le conseiller ▪ Contrat d'engagement avec un ou deux objectifs réalistes ▪ Rencontre avec l'élève, un intervenant et l'enseignant 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Expulsion de classe (voir procédure) ▪ Réflexion ▪ Rencontre avec l'enseignant et/ou le conseiller ▪ Rencontre avec les parents ▪ Rencontre avec les intervenants appropriés de l'école (psychoéducatrice/T.E.S./conseillère d'orientation) ▪ Rencontre avec la direction ▪ Référence à un intervenant pour un suivi comportemental ▪ Mise en place d'un plan d'intervention comportemental ▪ Feuille de route ▪ Rencontre de médiation ▪ Contrat d'engagement ▪ Suspension à l'interne 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Suspension à l'interne ▪ Suspension à l'externe ▪ Contrat d'engagement ▪ Rencontre avec les parents et la direction ▪ Référence aux services à l'externe ou aux partenaires communautaires ▪ Référence aux policiers ▪ Référence à la DPJ
LES CONSÉQUENCES LOGIQUES PEUVENT ÊTRE :	LES CONSÉQUENCES LOGIQUES PEUVENT ÊTRE :	LES CONSÉQUENCES LOGIQUES PEUVENT ÊTRE :
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Geste réparateur (<i>ex : lettre d'excuse, rendre un service à la victime, remplacer ce qui a été brisé, laver ce qui a été sali, etc.</i>) ▪ Reprise de temps ou du travail ▪ Note au dossier (GPI) ▪ Perte de privilège ▪ Réflexion ▪ Confiscation ▪ Etc. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Geste réparateur (<i>ex : lettre d'excuse, rendre un service à la victime, remplacer ce qui a été brisé, laver ce qui a été sali, etc.</i>) ▪ Restrictions ▪ Perte de privilège ▪ Remboursement ▪ Travaux communautaires ▪ Note au dossier (GPI) ▪ Etc. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Toutes les conséquences du niveau 2 ▪ Transfert d'école ▪ Note au dossier (GPI + PIV)



EN TOUT TEMPS, EN TOUT LIEU

- Je fais preuve de ponctualité.
- Je participe activement aux activités proposées.
- Je fournis un effort.
- J'effectue le travail demandé.
- Je collabore avec les autres.
- Je respecte le code vestimentaire.
- Je respecte la consigne de l'adulte.
- J'emploie un langage respectueux.
- Je m'arrête et j'écoute lorsque quelqu'un me parle.
- Je réponds à la personne qui me parle.
- Je suis courtois et poli avec l'autre.
- J'utilise un ton adéquat.
- Je fais preuve d'empathie envers les autres.
- Je considère les autres dans mes actions.
- J'utilise des stratégies gagnantes de résolution de conflit.
- Je demande de l'aide et je l'accepte lorsque j'en ai besoin.
- J'adopte de saines habitudes de vie.
- Je suis maître de ma réussite et je contribue à celle des autres.
- Je dénonce où je vais chercher de l'aide lorsque je suis témoin d'une situation d'intimidation ou de vulnérabilité.
- Je contribue à la propreté de mon environnement.
- Je prends soin du matériel, des équipements.
- J'utilise adéquatement mon cellulaire durant les pauses ou lorsque mon enseignant.e. me le permet.
- Je fais preuve d'ouverture et de jugement envers la diversité (culturelle, de genre et sexuelle).
- Je prends soin de moi, des autres et de l'environnement.
- J'évite de bousculer ou de me tirer avec les autres.
- J'évite de lancer de la nourriture ou tout autre objet qui pourrait blesser quelqu'un.
- J'ai un comportement pacifique.
- Je respecte l'avis de tous.
- Je ne fume pas ni ne vapote.

ENGAGEMENT
COHÉRENCE
RIGUEUR
COLLABORATION

DANS L'ÉCOLE

À LA CAFÉTÉRIA

- Je converse sur un ton acceptable.
- Je ramasse mes déchets et les mets aux poubelles.
- Je m'assure que ma place est propre avant de quitter.
- Je respecte la file d'attente.
- Je m'assure de manger au bon moment et au bon endroit.

AUX TOILETTES

- Je respecte l'intimité de l'autre et la mienne (1 personne par cabinet).
- Je laisse l'endroit propre derrière moi.
- Je tire la chasse d'eau et je me lave les mains.
- Je libère rapidement la toilette.
- Je vais à la toilette en dehors des heures de classe (pause diner, etc.).
- Je ne flâne pas et je ne mange pas aux toilettes.

DÉPLACEMENTS DURANT LES COURS

- Je me déplace calmement et en silence.
- Je me déplace avec mon agenda et carte étudiante.
- J'évite de perdre mon temps et de me déplacer inutilement dans l'école.
- Je ne frappe pas sur les portes de classe pour ne pas déranger.

EN DEHORS DES HEURES DE CLASSE (pauses, diners, etc.)

- Je me déplace en marchant calmement.
- J'évite de nuire à la circulation.
- Je fais preuve de courtoisie et je cède le passage.
- Je circule à droite (corridor et escaliers)
- À la première cloche, je me déplace vers mon cours.
- Je m'implique dans différentes activités de l'école.

À L'EXTÉRIEUR DE L'ÉCOLE

HORS DU TERRAIN DE L'ÉCOLE

- J'ai un comportement sécuritaire pour les autres et pour moi.
- J'évite de me retrouver sur la propriété d'autrui.
- Je contribue à la bonne réputation de mon école à l'extérieur de l'école.
- Je fais preuve de civisme.

DANS L'AUTOBUS

- Je garde ma place pendant le trajet.
- Je conserve un ton acceptable.
- Je respecte les consignes du chauffeur.
- J'ai un comportement sécuritaire pour les autres et pour moi.
- Je laisse mon siège propre avant de sortir.
- J'entre et je sors de l'autobus en respectant la file.
- À la fin des classes, je me dirige rapidement vers mon autobus.

SUR LE TERRAIN DE L'ÉCOLE

- Je respecte mon environnement.
- Je garde les lieux propres.
- Je ne fume pas et je ne vapote pas.
- J'ai un comportement sécuritaire pour les autres et pour moi.

DANS L'ÉCOLE

EN CLASSE

- Je lève la main pour parler ou pour demander de l'aide.
- J'adopte une position qui favorise mon écoute.
- Je respecte les droits de parole.
- Je parle dans la langue d'enseignement.
- Je porte attention à la personne qui parle.
- Je me concentre sur ma tâche.
- Je respecte le travail des autres.
- Je veille à la propreté de mon bureau.
- Je fais preuve d'inclusion.
- Je choisis le bon moment pour discuter calmement avec mon enseignant.e.
- Je participe au ramassage des travaux et des outils.
- Je reconnais le droit de se tromper de tout le monde.
- Je reconnais que l'erreur fait partie de processus d'apprentissage.
- Je respecte l'échéancier.
- Je fournis un effort et je fais de mon mieux.
- Je fais mes travaux et mes évaluations de façon honnête.
- J'apporte le matériel requis à tous les cours.
- En cas d'absence, je m'engage à m'informer de la matière et des travaux manqués.

AUX CASIERS

- Je vais rapidement chercher mon matériel et je quitte l'espace des casiers.
- Je ne flâne pas.
- Je ne frappe pas dans les casiers.
- J'utilise le casier et le cadenas qu'on m'a attribués et je les garde propres.

*Les casiers sont ouverts aux heures indiquées près des casiers. Je dois donc planifier mes cours et le matériel dont j'ai besoin.

DANS LE GYMNASÉ

- J'utilise l'équipement de façon adéquate et sécuritaire.
- Je respecte les consignes de sécurité.
- Je me soucie de la sécurité des autres.
- Je porte des vêtements appropriés à l'activité physique.
- Je prends consciences de mon hygiène personnelle.
- Je participe aux activités proposées.
- J'inclus les autres dans mes activités.

DANS LA BIBLIOTHÈQUE

- Je me déplace calmement.
- J'utilise les livres adéquatement.
- Je ramène les livres empruntés à temps et en bon état.
- Après l'utilisation, je dépose les livres aux bons endroits.
- Je participe à un climat propice de lecture et au travail.
- Je replace ma chaise et le matériel que j'ai utilisé.
- Je rentre et ressors par la porte principale.
- Je respecte les consignes de la personne en charge du local.
- J'utilise les ordinateurs pour un usage académique seulement.



TENUE VESTIMENTAIRE

Vêtements du HAUT (chandail, t-shirt, blouse ou camisole) – voir photos page suivante

1. Les vêtements du haut doivent couvrir la poitrine ou le torse et le dos en tout temps.
2. Les vêtements du haut et du bas doivent se rejoindre ou se superposer.
3. Les vêtements du haut doivent avoir au minimum une bretelle ou une manche sur chaque épaule, peu importe l'épaisseur.
4. Les vêtements du haut qui sont translucides ou qui laissent entrevoir certaines parties du corps sont permis à condition que l'élève porte une camisole ou un chandail en dessous ou par-dessus le vêtement translucide.

Vêtements du BAS (pantalon, short, jeans, legging, jogging, jupe ou robe)

5. Les vêtements du bas doivent couvrir les sous-vêtements en tout temps.
6. Les shorts, les jupes et les robes doivent arriver au minimum au bout des doigts.



Vêtements d'EXTÉRIEUR (manteau, coupe-vent, bottes)

7. Les vêtements et les bottes d'extérieur doivent rester dans les casiers lors des heures de classe.
8. Par mesure de sécurité, des souliers doivent être portés en tout temps dans l'école. Le port des sandales est permis à condition qu'une sangle soutiennent bien le talon.



SPORTS

Vêtements du HAUT

Pour des raisons d'hygiène, les vêtements du haut doivent avoir des manches courtes ou des manches longues.

Vêtements du BAS

Culotte courte, legging ou pantalon ouaté (portés à la taille)

Espadrilles multisports + Bas

- Les espadrilles multisports à semelles non marquantes sont obligatoires.
- Les espadrilles doivent être bien bouclées.
- Les bas sont obligatoires.



L'élève doit changer de vêtements avant toute activité sportive.

En tout temps, s'assurer de son hygiène corporelle (savon pour la douche, déodorant, etc.)



PISCINE

OBLIGATOIRES

- Maillot de bain obligatoire (une pièce)
- Casque de bain Georges-Vanier
- Port de sandales

Avoir sa propre serviette de bain



SCIENCES

- Les cheveux doivent être attachés et le port de souliers fermés est obligatoire

CELLULAIRES + ACCESSOIRES TECHNO

À l'école, en tout temps et en tout lieu, je m'abstiens d'utiliser un cellulaire, des écouteurs ou d'autres appareils mobiles électroniques personnels à moins d'avis contraire de l'adulte responsable.

Je peux utiliser les appareils ci-haut mentionnés uniquement à l'extérieur de l'école seulement et en dehors des heures de cours.

COUVRE-CHEF + GANTS

9. Toute forme de couvre-chef ou de chapeau ou de casquette ou de capuchon est interdite à l'intérieur de l'école pour des raisons de sécurité et pour fins d'identification.

10. Les gants sont interdits à l'intérieur de l'école en tout temps.



JOURNÉES THÉMATIQUES

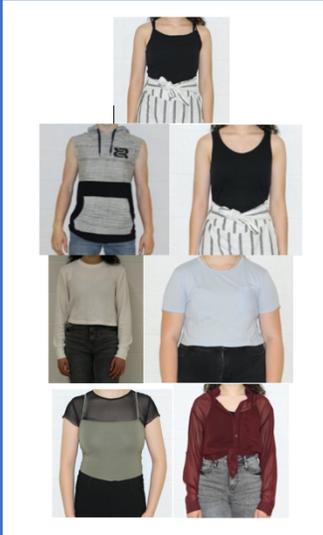
Vêtements adéquats et appropriés au milieu scolaire en tout temps pendant les journées thématiques qui ont lieu dans l'école ou à l'extérieur de l'école, lors de sorties ou de voyages.

En tout temps et en toute occasion, les accessoires ou les vêtements doivent être exempts d'évocation de violence, de sexualité ou de discrimination.



TENUE VESTIMENTAIRE

1 à 4 – Vêtements du haut



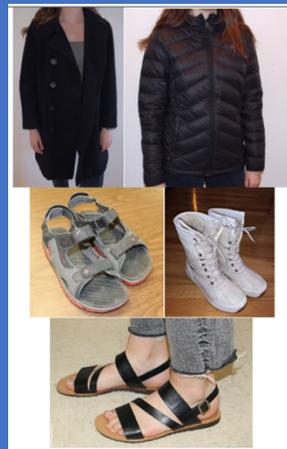
5-6 – Vêtements du bas



Sciences & Sports



7-8 – Vêtements d'extérieur



Violence et intimidation

Le plan complet de prévention et d'intervention contre la violence et l'intimidation se retrouve sur le site web de l'école Georges-Vanier :

<https://georgesvanier.cslaval.qc.ca/wp-content/uploads/2024/04/Plan-de-lutte-contre-lintimidation-et-la-violence.pdf>



Nos élèves et notre personnel ont droit à la protection, à la sécurité et au respect de leur intégrité physique, psychologique et morale.

Nous avons le devoir d'assurer à tous un environnement sain et sécuritaire, libre de toute forme d'abus, d'agression et de violence.

Nous pratiquons la tolérance zéro et l'intervention à 100 % envers toute situation problématique et tout comportement inapproprié qui peuvent porter atteinte à l'intégrité de nos élèves, de nos employés et de nos partenaires.

Nous encourageons l'établissement de rapports sains entre les gens, fondés sur le respect mutuel, la confiance et l'inviolabilité de chaque personne.

Nous prêtons assistance à toutes les personnes qui sont victimes d'abus, de violence et d'agression.





ACTIVITÉS DE PRÉVENTION

Tout au long de l'année scolaire, plusieurs activités et ateliers sont dispensés afin de prévenir l'intimidation et la violence :

1. La présentation des règles de conduite et les mesures de sécurité;
2. La formation des membres de l'équipe-école;
3. Des capsules psycho-éducatives;
4. Des conférences sur l'intimidation et sur la cyberintimidation;
5. Des vidéos, des tournées de classes et des discussions variées.

CONSIGNES AUX ÉLÈVES

VICTIME

Toute victime a droit à un soutien, à une écoute et à une réparation.

Diverses mesures et interventions seront menées dans un cas de violence ou d'intimidation comme :

1. Une rencontre dans les meilleurs délais avec un intervenant de l'équipe-école
2. Une protection adéquate
3. Le soutien et l'écoute
4. Des outils d'aide diversifiés.

TÉMOIN

L'élève témoin a le devoir de dénoncer une situation de violence ou d'intimidation.

Diverses mesures et interventions seront menées dans un cas de violence ou d'intimidation comme :

1. Une rencontre avec un intervenant de l'équipe-école
2. La confidentialité
3. Un support, un soutien, une protection

AUTEUR D'UN ACTE DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION / TÉMOIN COMPLICE

Tout élève **auteur d'un acte de violence ou d'intimidation** est passible de **sanctions**.

Tout **témoin complice** qui encourage ou ignore les actes de violence, de harcèlement ou d'intimidation sous toutes ses formes est également passible de **sanctions**.

Diverses mesures et interventions seront menées dans un cas de violence ou d'intimidation comme :

1. La communication aux parents
2. Une note au dossier de l'élève
3. L'application du code de vie et de l'échelle des niveaux d'intervention
4. La suspension à l'interne de 1 à 5 jours
5. La suspension à l'externe de 1 à 5 jours
6. Un travail de réflexion
7. Un contrat d'engagement
8. La mise en place d'un protocole d'intervention
9. Une rencontre avec les partenaires externes
10. Une rencontre avec l'enquêteur jeunesse
11. Transfert d'école

MESURES ET INTERVENTIONS

Définitions importantes :

Violence : Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Intimidation : Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et léser, blesser, opprimer ou ostracisées.

Agression directe : Ridiculiser, menacer, frapper, bousculer.

Agression indirecte : Rumeur, parler dans le dos, manipuler les relations entre amis, exclusion du groupe.

Cyberintimidation : Forme d'intimidation qui implique l'utilisation des technologies de l'information et de la communication comme les courriels, la messagerie texte et les réseaux sociaux.

Mission du code de vie

Instruire – Offrir un enseignement de qualité

Socialiser – Apprendre aux élèves à mieux vivre ensemble

Qualifier – Préparer les élèves à l'intégration de notre vie en société



« Je vise à être un citoyen numérique responsable!

Le numérique laisse des traces et je ne suis jamais totalement anonyme. »

COMPORTEMENTS ATTENDUS

1. Je n'utilise pas de cellulaire, d'écouteurs, de montre intelligente ou tout autre appareil électronique personnel à l'école.
2. Je n'envoie pas, ni ne télécharge ni j'accède à du matériel offensant, sexuellement explicite menaçant, pornographique ou obscène.
3. Je n'utilise pas le compte courriel ou le réseau de l'école pour une activité commerciale ou illégale.
4. Je n'enfreins pas le droit d'auteur.
5. Je n'utilise pas de caméra pour photographier ou filmer ou enregistrer quelqu'un sans son consentement (*Réf. Code civil du Québec, art. 35 & 36, Charte des droits et libertés, art. 5*)
6. Je ne contourne pas les restrictions ou les mesures de sécurité sur les outils technologiques mises en place par l'école.
7. Je n'utilise pas de matériel électronique lors d'une évaluation, sinon la note de zéro sera attribuée.
8. Je n'utilise pas d'applications entravant le réseau de l'école.
9. Je ne tente pas d'accéder au compte d'une autre personne.
10. Sur les outils technologiques de l'école, je n'installe pas des applications autres que celles autorisées par l'école.
11. Sur les outils technologiques de l'école, je n'utilise pas ou je ne consulte pas les réseaux sociaux à moins d'avis contraire d'un enseignant.
12. En tout temps et en tout lieu, j'ai un comportement sain, sécuritaire et bienveillant sur le web ainsi que sur les réseaux et médias sociaux et je ne fais pas diffamation envers quiconque.

NOTRE
code
VIE
de
NUMÉRIQUE

MISE EN CONTEXTE

Selon un nouveau rapport de la Commission d'accès à l'information, l'écosystème numérique et ses risques sont très souvent méconnus. La communication école-famille représente une belle occasion de mieux outiller tout le monde pour la mise en place de règles de vie à l'ère du numérique. Les règles font partie du quotidien, que ce soit en ligne ou hors ligne. Au sein d'un groupe de personnes, les règles permettent également à chacun de s'autoréguler et favorisent un climat positif et le bon fonctionnement des interactions humaines. Afin de développer la citoyenneté éthique à l'ère du numérique chez les jeunes, nous mettons à votre disposition ces ressources qui pourraient vous venir en aide dans l'optique d'une responsabilité partagée entre le personnel de l'école, les parents et les jeunes eux-mêmes.

QUELQUES RESSOURCES POUVANT VENIR EN AIDE



9 trucs pour utiliser les jeux vidéo et Internet sagement

<https://www.teljeunes.com/fr/jeunes/sante-mentale/cyberdependance/9-trucs-pour-utiliser-les-jeux-video-et-internet-sagement>



Est-ce que je développe une cyberdépendance?

<https://www.teljeunes.com/fr/jeunes/sante-mentale/cyberdependance/est-ce-que-je-developpe-une-cyberdependance>



<https://pasobligedetoutpartager.info/.ca/app/fr/>

Le sextage, c'est quoi ?
Quels sont ses impacts ?



Tel·jeunes
parents

Promouvoir une utilisation saine des écrans

Technologies



<https://www.teljeunes.com/fr/parents/technos/promouvoir-une-utilisation-saine-des-ecrans>

<https://www.teljeunes.com/fr/parents/technos>

PARENTS CYBERAVERTIS.CA^{MC}

<https://parents cyberavertis.ca/app/fr/>

Ce n'est pas toujours facile de suivre l'évolution du numérique et de savoir comment bien protéger ses enfants.



<https://habilomedias.ca/pour-parents>

Le centre canadien de littéracie aux médias numériques